

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/313/DEL/7.1

Séance du 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 novembre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme INZANI Béatrice par M. CARBONNET Yann, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. BOSCHER Emmanuel, M. MANGEON Stéphen par M. MARTIN Jean-Marie, M. NORBERT Jean par Mme DOUDET Catherine.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 21/11/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 19	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : EXPERTISE ET FOUILLES AU CAMP DE CESAR (FOUILLE DE BRACQUEMONT) PAR LE SERVICE MUNICIPAL D'ARCHEOLOGIE – DEDOMMAGEMENT DE L'AGRICULTEUR PROPRIETAIRE DU TERRAIN

Dans le cadre d'une étude, menée par les services de la DRAC, sur les sites archéologiques menacés de disparition par le recul du trait de côte du littoral Normand, le Service municipal d'archéologie de la ville d'Eu a été sollicité pour mener une expertise sur ce sujet.

Du 30 juillet au 4 août et du 29 septembre au 3 octobre au 2025, le responsable du service, accompagné de 7 bénévoles, ont mené une fouille sur le Camp de César, situé à cheval sur les communes de Dieppe et de Petit-Caux.

.../...

Pour rappel, cette opération a été totalement prise en charge par la DRAC (matériel, logistique, salaire...) par l'intermédiaire d'une subvention de 14.000€. Dans le cadre de cette subvention, un dédommagement de 800€ (prix fixé par les services de la Drac) est prévu pour l'agriculteur, propriétaire du terrain sur lequel ont été effectuées les fouilles.

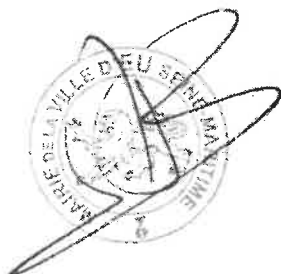
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à verser au propriétaire du terrain, Monsieur Guillaume Hamel, la somme de 800 €.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Julien Vasselín".